

# **Article**

« Les pêches de l'URSS dans l'Atlantique du Nord-Est et l'élargissement des zones de pêche exclusive »

# François Carré

Études internationales, vol. 18, n° 1, 1987, p. 107-126.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: http://id.erudit.org/iderudit/702129ar

DOI: 10.7202/702129ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

# LES PÊCHES DE L'URSS DANS L'ATLANTIQUE DU NORD-EST ET L'ÉLARGISSEMENT DES ZONES DE PÊCHE EXCLUSIVE

François CARRÉ\*

# ABSTRACT — USSR's Fisheries in North-East Atlantic and the Extension of Exclusive Fishing Zone

After the last war, the USSR set itself to increase the development of its ocean fisheries from its two North-East Atlantic seaboards on the Barents Sea and the Baltic. With a modernized fleet and almost complete freedom on the seas, its catch increased sixfold between 1950 and 1976, going from 0,4 to 2,5 million tons per year, and Soviet fishermen could be found roaming on all the seas bordering Europe.

However, as from 1977, this expansion was fiercely curtailed when coastal nations, including the USSR, established the 200-mile exclusive economic zone (EEZ) or mere exclusive fishing zone (EFZ), each being alloted almost all of its living resources. More fishing grounds were lost by the USSR than gained, to the point where production suddenly fell in 1977 and it had to turn to fish of lesser quality, often used for industrial purposes, such as the Capelin (Mallotus villosus) and the blue Whiting (Micromesistius poutassou) which today make up to 60 % of all its catch off Northern Europe.

The Soviet authorities reacted with flexibility and diversity, namely by increased fishing in the national exclusive zone, particularly in the Barents Sea, through negotiations leading to access rights to foreign waters, particularly those of Norway and the Faeroe Islands, and through a policy whereby it could purchase unprocessed fish from some members of the EEC. Thus Russian factory ships came to the British coasts to process mackerel delivered to them at sea by English and Scottish fishermen. It is through such a strategy of diversification, various examples of which may be found around the world, that the Soviets have succeeded in regaining grounds lost in 1977 and in reaching an average production of 1,7 million tons from 1977 to 1983 in the North-East Atlantic, this being 3 to 4% less than that of 1970-76, notwithstanding the few purchases of fish made directly at sea.

L'Atlantique du Nord-Est correspond à la partie européenne de cet océan, délimitée précisément par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) et par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA ou FAO en anglais) à des fins scientifiques et statistiques. Ce secteur s'étend en longitude des côtes européennes au Groënland oriental, prolongé vers le sud par le méridien 42° Ouest. En latitude il va de la Nouvelle-Zemble et du Spitsberg à 36° Nord, c'est-à-dire au parallèle de Gibraltar. Il englobe ainsi toutes les mers bordières européennes et une partie de l'océan *stricto sensu*, mais il exclut la Méditerranée et la mer Noire.

<sup>\*</sup> Maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne, Paris. Revue Études internationales, volume XVIII, nº 1, mars 1987

Avec une production stabilisée autour de 11 Mt (millions de tonnes) par an de 1978 à 1983, cette région fournit environ 17 % du volume des pêches maritimes mondiales, alors qu'elle ne représente que 4 % de la superficie de l'océan Mondial. L'étendue des fonds de pêche, la richesse des eaux et les techniques de capture très efficace des pêcheurs riverains expliquent ces bons résultats 1.

Avec 1,5 Mt en 1983, l'URSS y est l'un des plus gros producteurs; elle arrive en troisième position derrière la Norvège (2,7 Mt) et le Danemark (1,8 Mt). Si on exclut la mer Noire, l'URSS dispose de deux façades maritimes sur l'Atlantique: celle du nord sur la mer Blanche et la mer de Barents, librement ouverte sur l'Arctique et l'Atlantique septentrional, et celle de la Baltique orientale, située sur une Méditerranée qui communique avec la mer du Nord par les détroits danois et un seuil sous-marin peu profond. Dans l'organisation administrative et régionale des pêches soviétiques, ces deux façades correspondent respectivement au bassin du Nord, appelé « Sevryba » (du russe « sever », le Nord, et « ryba », le poisson) et au bassin de l'Ouest ou « Zapryba » (de « zapad », l'Ouest). Ces deux bassins contribuent pour 17 et 23,4 % à la production totale du pays (environ 9,5 Mt). Si l'on élimine ce que les navires armés sur ces deux littoraux vont capturer ailleurs que dans l'Atlantique du Nord-Est, par exemple au large des côtes américaines, cet espace maritime fournissait de 15 à 20 % de l'ensemble de la production soviétique au début des années 1980<sup>2</sup>. Bien que l'URSS exploite maintenant la quasi-totalité de l'océan Mondial, cette partie de l'Atlantique reste encore essentielle.

Jusqu'en 1977, lorsque les limites de pêche n'excédaient pas 12 milles autour de la plupart des pays européens, l'Urss avait pu intensifier librement ses activités maritimes et étendre son espace de production à toutes les mers européennes. Mais cette phase d'expansion a été brutalement remise en cause par la création des zones économiques exclusives (ZEE) et des zones de pêche exclusive (ZPE), larges de 200 milles, autour des États européens à partir de 1977. Ici plus qu'ailleurs, en raison des échancrures nombreuses et profondes des mers bordières, cette nouvelle règle accordait presque tous les fonds de pêche aux riverains. Certes, à ce titre l'Urss en recevait sa part, mais elle en perdait beaucoup plus qu'elle n'en gagnait. Quelles furent pour elle les conséquences de cette « nouvelle donne » juridique, quelle stratégie a-t-elle développée pour tenter de conserver ses positions antérieures? Telles sont les questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre, après avoir retracé la phase d'expansion des pêches soviétiques à l'époque de la liberté des mers.

<sup>1.</sup> F. CARRÉ, Les pêches maritimes dans l'Atlantique du nord-est, Annales de Géographie, Paris, Colin, vol. 91, nº 504, mars-avril 1982, pp. 173-204, 4 fig., 1 tabl., bibliogr. (51).

N.P. Sysoev, Ekonomika rybnoj promyšlennosti/Économie de l'industrie de la pêche/, Moscou, Legkaja i Piščevaja Promyšlennost', 1983, 3º édit., 384 p., 7 fig., 57 tabl., bibliogr. (38).

# I – LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES SOVIÉTIQUES DANS L'ATLANTIQUE DU NORD-EST DE 1950 À 1976

#### A — Les étapes d'un essor spectaculaire

Jusqu'à la guerre et même jusqu'au début des années 1950, l'URSS ne pratiquait la pêche en mer qu'à une échelle réduite en se contentant d'exploiter les eaux qui l'entourent à l'aide de navires vétustes, à faible rayon d'action. À cette époque, les eaux intérieures et en particulier la mer Caspienne fournissaient environ 45 % de la production soviétique<sup>3</sup>. De source soviétique<sup>4</sup>, les captures globales dans l'ensemble de l'Atlantique, autrement dit dans l'Atlantique du Nord-Est puisque les navires ne dépassaient pas ses limites à cette époque, atteignaient un peu plus de 400 000 tonnes en 1950. C'est seulement à partir de 1955 que les Soviétiques ont donné des statistiques annuelles plus détaillées au CIEM, qui permettent de suivre la progression des quantités capturées et l'extension géographique des secteurs fréquentés dans cette partie de l'océan. Le cap du million de tonnes fut franchi dès 1955, puis il fallut attendre 1970 pour arriver à 1,5 Mt, enfin le record fut enregistré en 1976 avec 2,5 Mt. La figure 1 révèle ainsi deux phases d'expansion rapide: la première moitié des années 1950 et la période 1972-1976, avec des rythmes de croissance respectifs de 27 et de 20 % par an. Entre ces deux phases, les débarquements annuels ont oscillé de 1 à 1,5 Mt. En bref, la pêche soviétique dans l'Atlantique du Nord-Est a été multipliée par un peu plus de six de 1950 à 1976.

## B - Les raisons de ce développement

Cette progression importante a une double origine: une volonté politique et économique d'expansion maritime, appuyée sur une modernisation de grande ampleur des moyens de production, ce qui a conduit à un élargissement considérable des espaces exploités, à un point tel que les navires russes étaient présents sur tous les fonds de pêche européens en 1976.

#### 1. Le lancement d'une flotte de haute mer

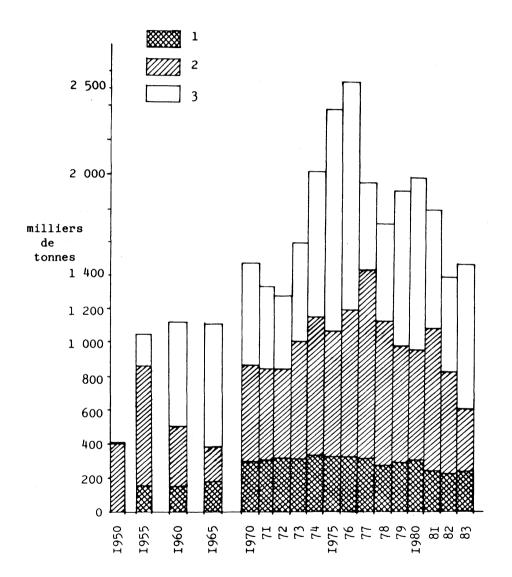
En 1950 les unités les plus grosses étaient des chalutiers à vapeur et à pêche latérale, dépourvus de moyens de conservation à bord autres que la glace ou le sel,

<sup>3.</sup> F. CARRÉ, « Les pêches en mer Caspienne », Annales de Géographie, Paris, Colin, vol. 87, nº 479, janv.-fév., 1978, pp. 1-39, 4 fig., 10 tabl., bibliogr. (51); N.P. SYSOEV, Economics of the Soviet Fishing Industry, Jérusalem, I.P.S.T., 1974, 386 p., 9 fig., 109 tabl., bibliogr. (107), traduction de Ekonomika rybnoj promyšlennosti SSSR, 1970, Moscou.

N.P. SYSOEV, Ekonomika rybnoj promyšlennosti SSSR/Économie de l'industrie de la pêche en URSS/, Moscou, Piščevaja Promyšlennost', 1977, 2º édit., 470 p., 5 fig., 104 tabl., bibliogr. (81).

FIGURE 1

Évolution des captures de l'U.R.S.S. de 1950 à 1983 dans l'ensemble de l'Atlantique du nord-est et dans les mers qui bordent le territoire soviétique



Légende:1. mer Baltique; 2. mer de Barents; 3. autres pêcheries de l'Atlantique du nord-est.

SOURCES: établi d'après le Bulletin statistique des pêches maritimes, 1955-1983 et Sysoev, 1977.

ce qui limitait leur rayon d'action<sup>5</sup>. À partir de 1955, ces vieux navires ont été progressivement remplacés par des chalutiers réfrigérés plus modernes, de gros tonnage, les RTT (rybolovnye traulery refrižeratornye) ou plus petits, les SRTR (srednye rybolovnye traulery refrižeratornye). Enfin sont apparus de gros chalutiers congélateurs et usines, les BMRT (bolšie morožil'nye rybolovnye traulery), à pêche arrière, du type Puškin (85 m de long, 2550 t), puis Majakovskij (84 m, 3170 t). En outre, pour exploiter le hareng de la mer de Norvège, les Soviétiques ont lancé en 1958 des navires-bases du type Severodvinsk (140 m de long, 260 hommes) qui conservaient sommairement en mer le poisson que leur livraient une flottille de «drifters » ou de senneurs<sup>6</sup>. Par la suite, sont arrivés des navires-usines plus perfectionnés, capables d'effectuer toutes les préparations du poisson en mer<sup>7</sup>.

Au cours de la première période, les pêcheurs soviétiques se sont bornés à développer l'exploitation des poissons alimentaires les plus abondants de l'Atlantique du Nord-Est, autrement dit la morue et le hareng. Les chalutiers à moteur ont râclé les fonds de la mer de Barents, tandis que les flottilles accompagnant les Severodvinsk se spécialisaient dans le hareng de la mer de Norvège, capturé au large, sur des concentrations alimentaires que les travaux scientifiques des biologistes de l'Institut océanographique de Mourmansk avaient permis de localiser. Les arrivages de hareng dans les ports du bassin du Nord passèrent ainsi de quelques dizaines de milliers de tonnes en 1950, en provenance presque exclusive de la mer Blanche, à 310 000 t en 1955<sup>8</sup>, et ceux de morue de 242 000 t à 643 000 t pendant la même période. Ces premiers succès avaient été obtenus sur des lieux de pêche soit adjacents au territoire soviétique, comme la mer de Barents, soit assez proches de celui-ci, comme la mer de Norvège centrale<sup>9</sup>. Il n'en ira pas de même pendant la période suivante.

<sup>5.</sup> F. Bartz, « Die wirtschaftliche Bedeutung der Seefischerei Nordeuropas », Handbuch der Seefischerei Nordeuropas, Stuttgart, 1958, vol. X n° 9, E. Schweizerbart'sche, 75 p., 4 fig., 1 pl.h.t., bibliogr. (132), index; K. Demel, et S. Rutkowicz, The Barents Sea, Washington, U.S. Depart. of the Interior, 1966, 301 p., 155 fig., 46 tabl., bibliogr. (57), traduction de Morze Barentsa, 1958, Gdynia.

<sup>6.</sup> S.A. STUDENECKIJ, Organizacija i material' no-techničeskaja baza promyšlennogo rybolovstva SSSR/Organisation, fondement matériel et technique de l'industrie de la pêche en URSS/, Moscou, Piščevaja Promyšlennost', 1973, 336 p., 6 fig., 43 tabl., bibliogr. (45)

<sup>7.</sup> M.A. Kravanja, « The Soviet Fishing Industry: A Review », Soviet Ocean Development, Washington, U.S. Senate Committee on Commerce, 94th Congress, 2° session, 1976, pp. 377-462, fig., tabl., photos, bibliogr. et notes infrapag. (49), publié aussi en 1977 comme Foreign Fisheries Leaflet, n° 77-2.

<sup>8.</sup> O.S. BOLOTNOVA, « The Soviet Herring Fisheries in the North Atlantic », *Problems of the North*, Ottawa, National Research Council, 1961, pp. 239-251, 7 tabl., (traduit de *Problemy Severa*, 1958, n° 2, Moscou, pp. 226-237).

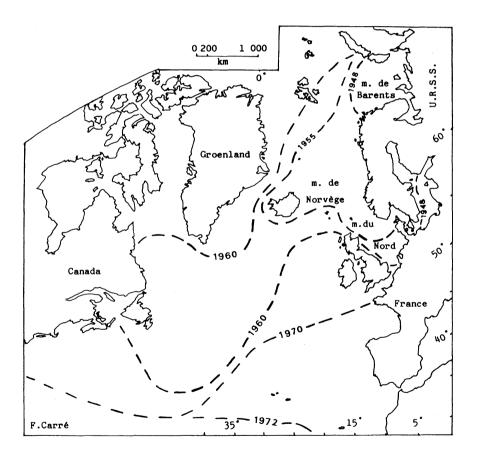
<sup>9.</sup> G. Borgstrom, « The Atlantic Fisheries of the USSR », in Borgstrom et Heighway, édit., Atlantic Ocean Fisheries, Londres, Fishing News (Books), 1961, pp. 282-315, 3 fig., 13 tabl., bibliogr. (37); R.A. Helin, « Soviet Fishing in the Barents Sea and the North Atlantic », The Geographical Review, New York, Amer. Geogr. Society, vol. 54, n° 3, juil., 1964, pp. 386-408, 5 fig., 4 tabl., bibliogr. et notes infrapag. (50).

2. L'élargissement du domaine exploité: l'omniprésence soviétique sur les mers européennes

À partir de 1955, les Soviétiques déploient une flotte modernisée sur des pêcheries <sup>10</sup> de plus en plus lointaines <sup>11</sup>. On assiste ainsi à une véritable marche vers l'Ouest et le Sud (Fig. 2). Dès 1955 leurs navires sortent de la Baltique pour travailler en mer du Nord, puis ils gagnent le Spitsberg, l'Islande, les Féroé et

FIGURE 2

La « marche vers l'ouest et le sud » des pêcheurs soviétiques dans l'Atlantique septentrional



SOURCES: établi d'après Studeneckij, 1973; Sysoev, 1974; Bull. Stat. Pêches Marit..

<sup>10.</sup> Nous donnons ici à ce mot son sens propre de « lieu de pêche » et n'en faisons pas un synonyme de « pêche ».

<sup>11.</sup> F. BARTZ, Die grossen Fischereiräume der Welt, Wiesbaden, F. Steiner, 1964-1965, vol. 1 et 2, 461 et 594 p., 60 et 77 fig., 36 et 77 tabl., bibliogr.

même les parages des Açores. À partir de 1965, ils sont en Manche et sur la façade occidentale des Îles Britanniques; entre 1970 et 1976, la flotte russe est partout présente sur les mers européennes. Le hareng ayant disparu en mer de Norvège vers 1968-1969, les Soviétiques exploitent d'autres stocks en mer du Nord, à l'Ouest de l'Écosse et en mer Celte, avant de se tourner vers des espèces pélagiques de remplacement, telles le maquereau et le chinchard. La seconde période d'expansion repose donc surtout sur un élargissement du domaine exploité et sur l'intérêt porté à des espèces jusque là négligées, à savoir le capelan (Mallotus villosus) dans les régions froides, le maquereau (Scomber scombrus) et le chinchard (Trachurus trachurus) dans le domaine tempéré tiède, le merlan bleu (Micromesistius poutassou) au large, de l'Ouest-Écosse aux Féroé et à la mer de Norvège centrale. Pour ce faire, de grands ports de pêche ont été installés sur les rives de la Baltique, par exemple Kaliningrad, alors qu'en 1955 presque tous les arrivages étaient débarqués à Mourmansk sur la mer de Barents. Le seul obstacle à cette expansion a été rencontré autour de l'Islande à la suite de l'élargissement des limites de pêche à 50 milles en 1972, puis à 200 milles en 1975. En revanche, partout ailleurs les Soviétiques ont tiré parti de la liberté des mers qui prévalait alors.

### C - Les règles d'accès aux pêcheries avant 1977

Jusqu'en 1958 tous les pêcheurs ont bénéficié d'une liberté à peu près totale, puisqu'ils pouvaient travailler où bon leur semblait en dehors des eaux territoriales, larges de 3 à 4 milles autour de la plupart des États européens, sauf de l'URSS qui avait adopté la ligne des 12 milles dès 1927. À cette époque les limites de pêche coïncidaient souvent avec celles des eaux territoriales. Les seules règles à observer, issues de conventions signées après la guerre, concernaient le maillage des chaluts et une taille minimale pour certaines espèces de poisson 12.

Cette situation a évolué un peu à la suite des deux conférences de Genève (1958 et 1960) qui, sans obtenir un consensus légal en faveur de l'extension des eaux territoriales, admirent cependant leur élargissement à 12 milles avec possibilité d'un droit de regard des pays riverains sur les ressources des plates-formes continentales qui les entourent. L'Islande fut la première en Europe à profiter de cette brèche ouverte dans les règles juridiques tacitement admises depuis plus d'un siècle; dès 1958 elle étendit ses limites de pêche à 12 milles, avant de les porter à 50, puis à 200 milles. Cette première décision a été le prélude à d'autres extensions unilatérales, plus ou moins importantes.

Toutefois les pays de l'Europe occidentale dont les navires opéraient souvent au large de côtes étrangères, décidèrent de coordonner leur politique en la matière, afin d'éviter un élargissement généralisé et brutal qui pénaliserait leurs flottes hauturières. Tel était le but de la Convention de Londres, signée en 1964, par laquelle nombre d'États de l'Europe du Nord-Ouest s'engageaient à réserver des

<sup>12.</sup> J.P. BEURIER, Ressources halieutiques et droit international, Brest, C.N.E.X.O., 1979, Rapports économiques et juridiques n° 8, 168 p., 1 fig. h.t., bibliogr. (90).

droits exclusifs de pêche à leurs ressortissants dans une bande large de 6 milles autour des côtes et à reconnaître des « droits historiques », dans les secteurs qu'ils avaient l'habitude de fréquenter, aux pêcheurs étrangers, entre 6 et 12 milles. Cette formule assez souple conciliait un léger élargissement des droits exclusifs nationaux avec une grande liberté d'action pour les pêcheurs au-delà de 6 milles <sup>13</sup>. Ce texte maintenait la plus grande partie des pêcheries européennes dans le domaine international librement accessible. Bien que les Soviétiques n'aient pas bénéficié directement de cette convention, parce qu'ils n'en étaient pas signataires et qu'ils ne pouvaient pas prétendre à des droits historiques dans des secteurs, où ils étaient nouvellement arrivés, ils purent continuer à travailler librement en Europe. Ainsi s'explique l'extension de leur aire d'exploitation et leur apparition sur la quasitotalité des pêcheries entre 1965 et 1976, à la veille d'un bouleversement profond des règles d'accès aux lieux de pêche.

#### II – L'EXTENSION DES LIMITES DE PÊCHE À 200 MILLES EN EUROPE ET SES CONSÉQUENCES POUR L'URSS

À la suite de certains pays latino-américains qui s'étaient appropriés les ressources marines de l'ensemble de leurs plates-formes continentales, on a assisté peu à peu dans le monde à une extension considérable et anarchique des limites de pêche au-delà des eaux territoriales, soit sous la forme de simples limites de pêche, soit par le biais de zones économiques exclusives, ce qui revient au même pour les pêcheurs. Encore une fois c'est l'Islande qui, dès 1975, a ouvert la voie à ce nouvel élargissement en Europe, suivie par la plupart des États riverains de l'Atlantique septentrional.

# A — Le passage aux 200 milles

L'Islande ayant chassé les navires étrangers de l'ensemble de sa plate-forme insulaire, non sans provoquer une vive réaction britannique, accompagnée d'incidents en mer que l'on qualifia alors de « guerre de la morue », les autres pays européens furent prompts à s'entourer de limites de 200 milles. L'URSS ne fut pas en reste, puisque sur un décret « provisoire » du Soviet Suprême en date du 10 décembre 1976 visant à préserver les ressources marines dans les eaux qui bordent le territoire soviétique, elle s'entourait en fait d'une zone économique exclusive. À première vue cette décision peut paraître surprenante de la part d'un pays qui avait longtemps proclamé son hostilité à toute extension unilatérale des limites de pêche <sup>14</sup>, sans doute parce qu'il était largement tributaire de la pêche lointaine.

<sup>13.</sup> A. BOYER, « La réglementation internationale des pêches maritimes », *Notes et Études documentaires*, Paris, La Documentation Française, n° 3 618, 11 sept., 1969, 44 p., 6 annexes, bibliogr. et notes infrapag.

<sup>14.</sup> G.K. VOITOLOVSKII, Geografija morskih putej i rybnoj promyšlennosti/Géographie des routes maritimes et de la pêche/, Moscou, Piščevaja Promyšlennost', 1974, 247 p., 19 fig., 48 tabl., bibliogr. (133).

Cependant, pour des raisons politiques, l'URSS ne pouvait guère se désolidariser des pays du Tiers Monde qui réclamaient avec insistance des ZEE et des ZPE (zones de pêche exclusive). Ainsi tout au long des sessions de la Conférence internationale sur le droit de la mer, elle adopta une position assez ambiguë pour tenter de concilier ses intérêts économiques et politiques divergents. En effet, tout en se ralliant à l'idée des 200 milles, elle demandait que la nouvelle convention stipulât que, lorsqu'un État n'était pas en mesure d'exploiter toutes les ressources de sa zone économique, il devrait autoriser les navires étrangers à mettre en valeur le « surplus », de façon à ne pas « geler » et perdre des ressources vivantes 15. Par cette brèche dans le mur des 200 milles et par l'incertitude qui pèse toujours sur l'estimation exacte des stocks d'une région, les Soviétiques espéraient bien introduire ou maintenir leur flotte au large de nombreux pays du Tiers Monde. En 1982 la convention sur le nouveau droit de la mer fit référence à ce point de vue en invitant les États sous-utilisateurs de leurs ressources à conclure des accords de pêche avec des pays étrangers, mais sans en faire une obligation. Le texte anglais prévoit: « Where the coastal State does not have the capacity to harvest the entire allowable catch, it shall, through agreements or other arrangements... give other states access to the surplus... [Art. 62 (2)].

La Norvège emboîta le pas à l'URSS en 1977 en créant une ZEE qu'elle étendit au Svalbard et même à Jan Mayen en 1980, puis ce furent les pays de la Communauté économique européenne (CEE), l'Espagne et le Portugal. Pour les membres de la CEE et pour les riverains de la Baltique, les choses furent un peu plus compliquées, parce qu'une telle extension impliquait l'établissement d'une ligne médiane ou la mise en commun des ressources.

C'est cette seconde solution qui prévalut chez les pays membres de la CEE et riverains de la mer du Nord: Royaume-Uni, Allemagne Fédérale, France, Belgique, Pays-Bas, Danemark et même Irlande pour un secteur atlantique. Plutôt que de découper la mer du Nord et le proche Atlantique en zones nationales, on décida d'étendre les limites de pêche à 200 milles en créant des eaux communautaires dans lesquelles les pêcheurs des pays membres auraient la liberté d'exploiter les ressources vivantes, en dehors d'une bande côtière exclusive, large de 12 milles autour de chaque État, et compte tenu des éventuelles mesures internationales, imposées par la gestion rationnelle des stocks. En attendant la mise sur pied d'une véritable politique commune des pêches qui sera acceptée en janvier 1983, les États membres s'étaient tout de même réservés le droit de prendre des mesures de protection des ressources, à condition qu'elles ne fussent pas discriminatoires envers leurs partenaires la Norvège n'étant pas membre de la CEE, sa frontière de pêche avec les eaux communautaires en mer du Nord fut fixée sur la ligne médiane. Enfin les

<sup>15.</sup> Yu.A. ZNAMENSKY, « International Agreements of the USSR on Fisheries », Soviet yearbook of maritime law, Moscou, Soviet Association of Maritime Law, Mortekhinformreklama, 1984, pp. 19-30, bibliogr. et notes infrapag..

<sup>16.</sup> F. CARRÉ, « La evolucion de la politica pesquera de la CEE: del Mercado Común a la Europa Azul », *El Campo*, Bilbao, Banco de Bilbao, nº 99, juil.-sept. 1985, numéro spécial: Pasado, presente y futuro de la pesca, pp. 138-146, 1 fig., 5 tabl., bibliogr. (16)

territoires insulaires liés au Danemark (Groënland et Féroé) dont l'économie est largement tributaire de la pêche, ont été exclus de cet accord pour pouvoir bénéficier pleinement d'une zone de pêche de 200 milles.

En réalité cette appropriation communautaire ou nationale des ressources vivantes était contrebalancée par des mesures de gestion que tous les riverains devaient élaborer en commun, s'ils voulaient ne pas épuiser les stocks animaux. Avant 1977 ces pouvoirs réglementaires supranationaux relevaient, pour les eaux alors internationales, autrement dit la quasi-totalité des pêcheries, de la Commission des pêches pour l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC en anglais) qui avait la charge de soumettre aux États les mesures appropriées de conservation des ressources. Elle fut à l'origine de la réglementation du maillage des filets, des restrictions assez sévères de la capture du hareng en mer du Nord, puis des quotas sur les espèces les plus menacées. Le passage aux 200 milles a rendu caduques ces prérogatives sur les eaux internationales, bien que la nécessité d'une coopération des États riverains demeurât tout aussi impérieuse, car les poissons se déplacent, franchissent les frontières juridiques, si bien que la gestion des stocks n'a de sens qu'à l'échelle d'une mer ou, mieux encore, d'un ensemble de mers comme l'Atlantique du Nord-Est<sup>17</sup>. C'est pourquoi en 1980 fut signée une nouvelle convention qui prévoyait la renaissance d'une CPANE ou NEAFC 18, dont les pouvoirs et le fonctionnement ont été adaptés au nouveau régime des pêcheries. Ses décisions négociées par les États membres s'imposent à tous.

En Baltique les choses furent un peu plus délicates, parce que les riverains sont politiquement et économiquement plus divers qu'en Europe occidentale. Dès 1973 avait été signée la Convention de Gdańsk sur la pêche et la conservation des ressources vivantes de la Baltique qui instaurait une Commission internationale des pêches de la Baltique (CIPB), chargée de proposer tous les ans les mesures nécessaires à une bonne gestion des stocks de morue, hareng et sprat, les trois espèces essentielles dans cette mer 19. L'extension des zones de pêche à 200 milles qui conduisait à un partage de la mer entre riverains, appelait une révision de cette convention et des négociations bilatérales pour l'établissement des nouvelles limites. L'accord fut difficile entre la Suède et l'URSS, en raison de la présence de l'île de Gotland qui pouvait servir ou non à la fixation de la ligne médiane. Des accords ont néanmoins été conclus entre riverains au début des années 1980, assortis du respect de droits historiques et d'échanges de droits d'accès dans les zones exclusives. Par ailleurs, tous les États sont soumis aux décisions négociées de la commission des pêches.

Là encore, comme ailleurs dans le monde, on s'aperçoit que l'avantage d'une appropriation des ressources que certains espéraient tirer du passage aux 200 milles, s'avère assez illusoire, puisque l'État riverain, au-delà de ses eaux territoriales,

<sup>17.</sup> K.M. Brander, « The Effect of 200 Mile Limits on Fisheries Management in the North Atlantic », FAO Fish. Techn. Pap., Rome, 1978, no 183, 19 p., 2 fig., 1 tabl., bibliogr. (10).

<sup>18.</sup> A.A. VOLKOV, et alii, Morskoe i rybolovnoe pravo/Le droit de la mer et de la pêche/, Moscou, Agropromizdat, 1986, 240 p., 2 fig., bibliogr. (20).

<sup>19.</sup> F. CARRÉ, « Les pêches de la Baltique », Norois, Poitiers, vol. 22, nº 88, oct.-déc. 1975, pp. 575-593, 2 fig., 1 tabl., bibliogr. (21).

abandonne les pouvoirs de gestion à des organisations internationales qui fixent et lui imposent des quotas, des saisons de pêche, des cantonnements, etc. <sup>20</sup> Naturellement, dans l'Atlantique du Nord-Est, l'Urss est membre des deux commissions précitées <sup>21</sup>, bien qu'elle estime que la CPANE soit contrôlée par la CEE. Il existerait environ 300 commissions régionales ou non dans le monde, auxquelles revient le véritable pouvoir de gestion des ressources vivantes de l'océan <sup>22</sup>.

Ces extensions des limites de pêche et la création des ZEE, effectuées d'abord unilatéralement à l'initiative des États, ont été ensuite confirmées juridiquement par la Convention internationale des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en avril 1982, signée par plus de 130 États en décembre de la même année. Quelles en sont les conséquences pour les pêches soviétiques en Europe?

# B — Influence du passage aux 200 milles sur les pêches de l'URSS en Europe

Pour les Soviétiques ces nouvelles règles juridiques ont comporté probablement plus d'inconvénients que d'avantages. Certes, ils profitaient de l'extension de leurs ZEE, en mer de Barents plus qu'en Baltique, et recevaient des eaux froides et poissonneuses que d'autres pays exploitaient avec eux jusque là, mais ils perdaient le libre-accès à toutes les autres pêcheries européennes: mer du Nord, Ouest-Écosse, plates-formes islandaise, féringienne, groënlandaise et norvégienne, Manche, mer Celte, golfe de Gascogne et côtes ibériques, puisque seul un petit secteur central de la mer de Norvège, situé à plus de 200 milles de toute côte, restait international. La figure 3 témoigne de l'étendue des secteurs maritimes perdus par l'Urss. En fait, puisque les eaux les plus riches et les plus faciles à exploiter sont celles qui couvrent les plates-formes, l'Urss était désormais écartée, sauf accord passé avec les riverains, de la quasi-totalité des pêcheries européennes sur lesquelles elle s'était peu à peu introduite depuis 1955.

Comme environ la moitié de ses captures régionales provenait en 1977 de zones devenues depuis étrangères (document CEE cité par Lucchini et Voelckel)<sup>23</sup>, ce phénomène géographique a eu des répercussions immédiates sur les résultats de sa pêche. Entre les années 1976 et 1978 qui encadrent cette mutation du droit de la

<sup>20.</sup> K.A. BEKJASEV et V.D. SAPRONOV. Mežpravitel' stvennye rybohozjajstvennye organizacii (pravovoj status i osnovnye napravlenija dejatel' nosti/Les organisations intergouvernementales de pêche (statut juridique et principales directions d'action)/, Moscou, Legkaja i Piščevaja Promyšlennost', 1984, 192 p., 1 carte h.t., bibliogr. infrapag.

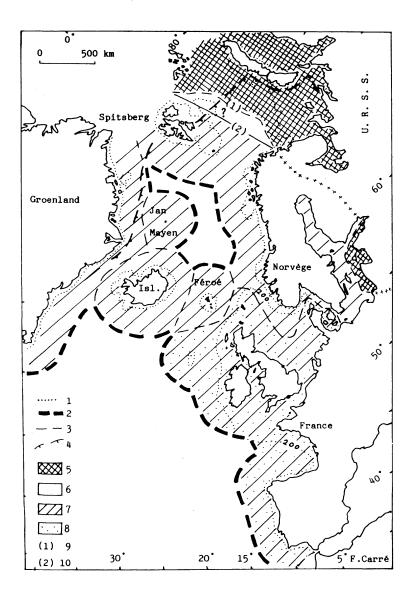
<sup>21.</sup> A.A. VOLKOV et alii, op. cit.

<sup>22.</sup> G.K. Vojtolovskij et V.A. Korzun, Meždunarodnye uslovija osvoenija bioresursov Mirovogo okeana/Les conditions internationales de la mise en valeur des ressources vivantes de l'océan Mondial/, in E.M. Primakov, sous la direction de..., Mirovoj okean, ékonomika i politika/L'océan Mondial, économie et politique/, Moscou, Mysl', 1986, pp. 346-375, bibliogr. et notes (36).

<sup>23.</sup> L. LUCCHINI et M. VOELCKEL, « Les États et la mer, le nationalisme maritime », *Notes et études documentaires*, Paris, Documentation Française, nº 4451-52, 10 janv. 1978, 463 p., 21 fig., 77 tabl., bibliogr. infrapag.

FIGURE 3

Les limites de pêche dans l'Atlantique du nord-est après l'instauration des Z.E.E. et Z.P.E. de 200 milles



Légende: 1. isobathe 200 m; 2. limite des eaux internationales; 3. ligne médiane; 4. limite moyenne annuelle de la banquise; 5. Z.E.E. soviétique; 6. eaux demeurées internationales; 7. pêcheries auxquelles les Soviétiques ont perdu le libre accès; 8. eaux communautaires de la C.E.E. au-delà des 12 milles; 9. ligne médiane proposée par les Norvégiens en mer de Barents; 10. tracé souhaité par les Soviétiques (entre les deux la zone litigieuse).

mer, les prises de l'URSS dans l'Atlantique du Nord-Est ont chuté de 2,54 à 1,70 Mt, soit une perte de presque 850 000 tonnes ou de 33 % (Fig. 1), comparable à celle enregistrée dans l'Atlantique du Nord-Ouest, après la fermeture des eaux américaines et canadiennes. Le phénomène ayant été général et l'URSS étant présente sur la plupart des grandes pêcheries mondiales, l'instauration des ZEE et des ZPE lui a coûté au total 2 Mt de poisson. Avec le Japon, autre gros producteur ubiquiste dans l'océan Mondial, elle a été probablement la plus affectée par cette appropriation nationale des ressources d'environ un tiers des océans <sup>24</sup>. Si la pêche soviétique est demeurée malgré tout active en Europe depuis 1977, c'est au prix d'une réorientation importante. En effet, face à cette évolution brutale des règles d'accès aux lieux de pêche, les Soviétiques ont développé simultanément plusieurs réactions d'adaptation, non sans souplesse et réalisme, en Europe comme ailleurs, pour tenter de conserver leur approvisionnement en poisson.

## III – LA « NOUVELLE DONNE » DES PÊCHES SOVIÉTIQUES EN EUROPE APRÈS L'EXTENSION DES LIMITES DE PÊCHE

Dans un premier temps les pêcheurs soviétiques se sont contentés d'intensifier les captures dans leurs propres ZEE et dans les eaux restées internationales, lorsque l'état des ressources le permettait, même au prix d'un changement assez profond dans la composition de leurs arrivages. Parallèlement, pour assurer un avenir plus lointain, ils ont entrepris de négocier des droits d'accès dans les eaux étrangères, voire d'acheter à certains pays riverains du poisson brut, transbordé en mer sur leurs navires-usines.

# A — L'intensification de la pêche dans les eaux adjacentes ou internationales et ses conséquences

Par le décret provisoire du 10 décembre 1976, remplacé par un texte durable en date du 28 février 1984<sup>25</sup>, l'URSS s'assurait l'exclusivité de la pêche au large de ses façades maritimes, sur de vastes espaces en mer de Barents, mais sur un domaine beaucoup plus restreint en Baltique en raison de l'étroitesse de la mer. Chassée des pêcheries étrangères, la flotte soviétique s'est d'abord repliée sur son « territoire » maritime agrandi, dans la mesure où les ressources le permettaient. Ainsi, de 1976 à

<sup>24.</sup> D. UTHOFF, Seerechtsentwicklung und Fischwirtschaft, die Auswircklungen der jüngsten seerechtlichen Entwicklungen auf die Seefischerei, *Die Erde*, Berlin, 1983, vol. 114, n° 1, pp. 29-48, 7 fig., 9 tabl., bibliogr. (16).

<sup>25.</sup> M.K. CUPRIKOV, « Ekonomičeskaja zona », in G.S. Gorškov, sous la direction de..., Mežduna-rodnoe morskoe pravo, spravočnik/Le droit maritime international, manuel/, Moscou, Voennoe Izdatel'stvo, 1985, pp. 100-110; G.K. VOJTOLOVSKIJ et L.L. LJUBIMOV, Meždunarodnye uslovija rybolovstva/Les conditions internationales de la pêche/, in S.A. STUDENECKIJ, sous la direction de.., Meždunarodnye uslovija issledovanija i ékspluatacii biologičeskih resursov okeana/Les conditions internationales des recherches et de l'exploitation des ressources biologiques de l'océan/, Moscou, Nauka, 1985, pp. 7-20, 1 tabl., bibliogr. et notes infrapag. (9).

1977 ses captures en mer de Barents sont passées de 885 000 tonnes à 1,08 Mt, soit une augmentation de 22 % d'une année à l'autre (Fig. 1). Elles baisseront par la suite, lorsque les Soviétiques auront trouvé le moyen d'obtenir du poisson ailleurs. En Baltique cette intensification de la pêche locale n'a guère été possible, car les ressources y sont fragiles, moins abondantes et strictement contrôlées par l'ensemble des riverains. Les gains enregistrés en mer de Barents proviennent surtout du capelan, un petit poisson pélagique des eaux froides dont l'usage est en général industriel 26 et de la morue, du moins jusqu'en 1978 pour cette dernière, car depuis cette date l'état du stock et les quotas qui en découlent ont considérablement réduit les pêches.

En mer de Norvège centrale, il restait un secteur international librement accessible. Comme les profondeurs y sont fortes, de l'ordre de 2500 à 3500 m. puisqu'il est à l'écart des plates-formes continentales et insulaires 27, il n'était pas question d'y pratiquer des pêches de fond; en revanche, les eaux de surface y sont saisonnièrement riches en merlan bleu. Ce gadidé pélagique et océanique dont les premières concentrations importantes furent découvertes par les Soviétiques entre 1965 et 1970 au large des Îles Britanniques, effectue pour son alimentation une migration estivale vers le nord jusqu'en mer de Norvège centrale et même au Spitsberg 28. Il y avait donc une possibilité de le capturer en été au chalut pélagique dans les eaux internationales, que la flotte russe n'a pas laissé échapper, d'autant que les prises n'étaient pas contingentées. Dans une monographie consacrée à cette espèce et à sa pêche. Zilanov<sup>29</sup> estime d'après les sondages acoustiques d'août 1982 que le secteur international de la mer de Norvège contenait alors 512 000 tonnes de merlan bleu sur un total de 4,6 Mt dans cette mer. Cependant le merlan bleu est un poisson de petite taille (30 à 40 cm), de qualité assez médiocre et difficile à utiliser pour l'alimentation humaine s'il n'est pas traité en mer immédiatement après sa capture. Comme le capelan, il pouvait compenser en poids les espèces perdues, mais certainement pas en qualité.

En effet, cette réorientation géographique de la flotte soviétique a transformé la nature de ses prises. En quittant la plupart des mers bordières de l'Europe occidentale, les pêcheurs soviétiques ont perdu de la morue, de l'églefin, du lieu noir, autrement dit du bon poisson de fond à usage alimentaire, mais aussi des espèces pélagiques telles que le maquereau et le chinchard, sans pouvoir les remplacer par des espèces de qualité équivalente. Ainsi en 1974, l'URSS prenait 29 % de la morue, 8,5 % de l'églefin et 7 % (13,5 % en 1975) du maquereau de l'Atlantique du Nord-Est. Au début des années 1980, sa part de morue était tombée

<sup>26.</sup> P.M. JANGAARD, The Capelin (*Mallotus villosus*), Biology, Distribution, Exploitation, Utilization and Composition, *Bull. Fish. Res. Board of Canada*, Ottawa, Service des pêches, 1974, nº 186, 70 p., 53 fig., 13 tabl., bibliogr. (189).

<sup>27.</sup> K. LOMNIEWSKI; J. ZALESKI et L. ZMUDZIŃSKI, *Morze Arktyczne/La mer Arctique/*, Varsovie, P.W.N., 1979, 458 p., 140 fig., 25 tabl., bibliogr. (350).

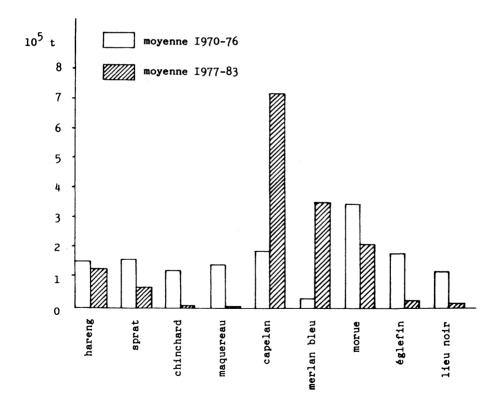
<sup>28.</sup> F. CARRÉ et P. GEISTDOERFER, « Biologie et pêche du merlan bleu de l'Atlantique Nord », La Pêche Maritime, Paris, vol. 60, nº 1242, sept. 1981, pp. 520-526, 3 fig., 3 photos, bibliogr. (25).

<sup>29.</sup> V.K. ZILANOV, Putassu Severnoj Atlantiki/Le merlan bleu de l'Atlantique Nord/, Moscou, Legkaja i Piščevaja Promyšlennost', 1984, 160 p., 53 fig., 38 tabl., bibliogr. (246).

à 10 %, celle de l'églefin à 1 %, quant aux captures de lieu noir, de maquereau et de chinchard, elles étaient devenues insignifiantes (Fig. 4). Seules les prises de hareng avaient conservé à peu près leur niveau antérieur, parce qu'elles provenaient de la Baltique où le stock est très surveillé et où l'URSS a accru son domaine exclusif. En revanche, si en moyenne le total des captures du début des années 1980 a retrouvé un niveau proche de celui des années 1970-1976, c'est grâce à l'utilisation intensive du capelan et du merlan bleu. Les pêches de capelan, pratiquées aux confins des mers de Barents et de Norvège, ont bondi à plus de 700 000 tonnes en moyenne annuelle de 1977 à 1983, tandis que celles de merlan bleu dépassaient 300 000 tonnes, malgré deux années décevantes en fin de période, qui conduisent les biologistes à s'interroger sur l'état des stocks (Fig. 4). Par conséquent, dans la

FIGURE 4

Les principales espèces capturées par l'U.R.S.S. dans l'Atlantique du nord-est, avant et après l'instauration des Z.E.E. et Z.P.E. de 200 milles.



SOURCES: d'après les chiffres du Bulletin statistique des pêches maritimes, 1970-1983.

structure des prises soviétiques par espèces, le premier arrive maintenant à 41 % et le second à 20,7 %, ce qui fait un total de presque 62 % pour deux poissons de qualité médiocre, dont l'abondance est beaucoup plus irrégulière que celle des poissons de fond. Pour compenser la perte des bonnes espèces, les Soviétiques ont dû diriger davantage de capelan et de merlan bleu vers la consommation humaine, réduisant du même coup leur production de farine de poisson<sup>30</sup>.

Une autre possibilité d'accroissement de la production dans la ZEE résidait dans le développement de la mariculture littorale. Jusque-là ces activités en URSS étaient plutôt l'affaire des façades de la mer Noire et du Pacifique, mais l'évolution du droit de la mer incitait à en implanter sur les littoraux de la mer de Barents et de la Baltique. Les scientifiques ont élaboré des projets en ce sens: des expériences d'élevage de moules et de culture d'algues sont en cours en mers Blanche et de Barents; de même on commence à élever des saumons en Baltique sur les côtes de l'Estonie, comme le font depuis plus longtemps et avec plus d'ampleur les Norvégiens et les Écossais 31. Toutefois, en attendant que les miracles de la mariculture se concrétisent, le réalisme obligeait à se tourner vers les ressources des pays étrangers.

# B — La négociation de droits d'accès aux eaux des pays riverains de l'Atlantique du Nord-Est

Afin d'enrayer le glissement vers des espèces de qualité inférieure, les responsables de la pêche en URSS ont ouvert des pourparlers avec certains riverains de l'Atlantique du Nord-Est pour obtenir des possibilités de pêche dans des zones exclusives. Les secteurs qui les intéressaient le plus étaient à coup sûr la mer de Norvège, la mer du Nord et les approches occidentales des Îles Britanniques.

Pour la première il fallait s'adresser à la Norvège, à l'Islande et aux Féroé. Des trois pays, le premier qui dispose d'espaces marins considérables, était le plus favorable à la cession de droits de pêche. Les discussions avec ce pays étaient d'autant plus nécessaires que Soviétiques et Norvégiens n'avaient pas réussi à s'entendre en 1977 sur le tracé de la nouvelle « frontière maritime » en mer de Barents. La Norvège proposait une ligne médiane, alors que l'Urss souhaitait une limite plus occidentale, plus rigide, car calquée sur un méridien. Le litige portait sur environ 150 000 km² presque entièrement chalutables, ce qui n'est pas négligeable (Fig. 3). Par ailleurs d'autres questions étaient en suspens, notamment l'accès des pêcheurs soviétiques aux eaux qui baignent le Svalbard, puisque le traité de 1926 avait confié l'archipel du Spitsberg et quelques îles arctiques à la Norvège en y concédant à l'Urss un droit d'exploiter les ressources naturelles qui n'étaient que minières à cette époque; enfin la Norvège avait-elle le droit de créer une ZEE autour

<sup>30.</sup> Anonyme. Échanges internationaux des produits de la pêche: conséquences des zones de 200 milles, Paris OCDE, 1982, 208 p., tabl., annexe de fig et tabl., pp. 164-208.

<sup>31.</sup> V.E. SOKOLOV et O.A. SKARLATO, sous la direction de.., Biologičeskie osnovy akvakul' tury v morjah evropejskoj časti SSSR/Les fondements biologiques de l'aquaculture dans les mers de la partie européenne de l'URSS/, Moscou, Nauka, 1985, 232, p., fig., tabl., bibliogr. dissém.

de l'île de Jan Mayen dont la surface est de l'ordre de 370 km<sup>2</sup> et qui est habitée par huit météorologistes? Le Danemark et l'Islande ont aussi contesté cette décision. En tant qu'exploitants du même stock de morue et de capelan en mer de Barents, l'URSS et la Norvège ont été amenées à constituer une commission bilatérale de pêche, chargée de fixer des quotas annuels et de les répartir entre les deux pays. Ainsi, depuis plusieurs années, les Norvégiens recoivent 60 % du quota de capelan et accordent en compensation du merlan bleu aux Soviétiques, à pêcher en zone norvégienne et autour de Jan Mayen. En outre, les Soviétiques échangent une partie de leur contingent de morue contre du sébaste (Sebastes sp.) en mer de Norvège, en autorisant les Norvégiens à pêcher des crevettes et à chasser des phoques dans leur zone. Malgré ces accords annuels de troc, les négociations sur le tracé des limites de pêche en mer de Barents n'ont toujours pas abouti, si bien que les deux pays doivent se partager un quota de morue à prendre dans la « zone grise », c'est-à-dire dans le secteur litigieux. Movennant quelques concessions, les pêcheurs soviétiques sont tout de même parvenus à conserver un accès à la mer de Norvège et aux eaux qui entourent le Svalbard: ils y capturaient respectivement 306 000 et 401 000 tonnes en 1983.

Avec les Féroé qui disposent exceptionnellement d'une ZPE de 200 milles, malgré leur lien avec le Danemark, pays de la CEE dont les eaux sont communautaires, les négociations se sont ouvertes dès 1977 et ont abouti à un accord qui prévoit des échanges de droits de pêche réciproques autour de l'archipel et en mer de Barents. Les Soviétiques sont autorisés à prendre du merlan bleu, du capelan, voire d'autres espèces à plus de 700 m de profondeur, tandis que les Féringiens disposent d'un contingent de morue en mer de Barents. En 1978, quinze navires russes détenaient une licence pour opérer dans la zone féringienne 32 et ces navires pouvaient relâcher dans l'archipel. Le voyage récent d'une délégation de spécialistes soviétiques des pêches à Tórshavn devrait renforcer ces liens de coopération. Ainsi s'explique que les captures soviétiques autour de l'archipel dans le secteur statistique V du Conseil international pour l'exploration de la mer, moins étendu que la ZPE, soient passées de 27 000 t en 1977 à environ 73 000 tonnes en 1983, composées presque exclusivement de merlan bleu. Ce cas est exceptionnel; il s'agit du seul exemple dans l'Atlantique du Nord-Est d'un accroissement des prises soviétiques dans des eaux étrangères depuis l'instauration des nouvelles règles d'accès. Enfin avec l'Islande, autre riverain de la mer de Norvège, qui garde jalousement ses ressources marines et possède la capacité de les exploiter ellemême, de telles concessions n'ont pas été possibles, en admettant même qu'elles aient été envisagées.

Pour l'accès à la mer du Nord et aux secteurs de l'ouest des Îles Britanniques où plusieurs dizaines de navires russes capturaient, avant 1977, des gadidés, du sprat, du maquereau et du chinchard, les pourparlers se sont révélés vains. En effet, les pays de la CEE ayant créé un espace marin communautaire, les États membres ont perdu la faculté de négocier des accords de pêche bilatéraux au profit des instances européennes de Bruxelles. Or, les Soviétiques refusent toujours de

<sup>32.</sup> R. GUTTESEN, Faerøsk fiskeri og fiskeindustri i 70'erne, Copenhague, Geografisk Institut, 1980, 2° édit., 228 p., fig., tabl., bibliogr. (75).

reconnaître la CEE comme entité internationale. Il fallut un artifice diplomatique... et un grand besoin de poisson! pour que les responsables de la pêche en URSS viennent négocier à Bruxelles au début de 1977. La CEE était disposée à signer un accord de réciprocité contre un droit d'accès de ses navires à la mer de Barents, ce qui amenait les Soviétiques à une reconnaissance de ses prérogatives en matière de pêches. Ce fut probablement l'une des raisons de l'échec des pourparlers en septembre 1977. L'Union soviétique et ses alliés européens se trouvaient ainsi écartés des eaux communautaires et la première perdait un domaine où elle réalisait environ 19 % de ses captures régionales. Cependant il restait une possibilité d'obtenir sinon des droits de pêche du moins du poisson.

### C — La pénétration commerciale et industrielle dans les eaux étrangères

Faute de pouvoir travailler dans les eaux communautaires, l'URSS a développé habilement une stratégie commerciale en direction de l'un des pays les plus maritimes de la CEE: le Royaume-Uni. Afin de contourner les interdits de Bruxelles, elle a profité de la brusque abondance du maquereau à l'ouest des Îles Britanniques, plus précisément devant l'Écosse et la Cornouailles anglaise, pour proposer aux pêcheurs britanniques à la recherche de débouchés, de leur acheter du maquereau à des prix assez bas, quoique supérieurs à ceux qu'offraient les usines de sousproduits. Le poisson serait transbordé et traité en mer sur des navires-usines russes, avant d'être écoulé dans les pays socialistes. Ainsi est née une grande opération de transbordement de poisson à l'intérieur même des 12 milles britanniques, puisque les usines flottantes ont mouillé dans le loch Broom, devant Ullapool en Écosse, et dans la ria de Falmouth sur la Manche. Les Anglais et les Écossais pêchaient le maquereau à l'intérieur des 12 milles ou dans les eaux communautaires, comme ils en avaient le droit, puis ils le livraient aux navires-usines soviétiques qui avaient reçu l'autorisation du gouvernement anglais de venir travailler dans les eaux territoriales à la saison du maquereau, c'est-à-dire en automne en Écosse et en hiver en Cornouailles. En ne pêchant pas, les usines des pays tiers n'étaient pas en infraction avec les règlements communautaires. Les premières opérations de transbordement eurent lieu en 1977 et s'amplifièrent dans les années suivantes, jusqu'à ce que la CEE réagit par le biais de quotas limitant sérieusement les prises de maquereau. Bien que le contrôle des quantités transbordées ait été difficile, on estime que les pays de l'Est, car il y a eu aussi des usines polonaises et allemandes, ont acquis ainsi 150 000 tonnes de maquereau par an, lors des arrivées les plus massives de la « red fleet », comme disait l'hebdomadaire Fishing News, à savoir en 1978 et 1979<sup>33</sup>. Il faut préciser que ces achats de poisson en mer ne sont pas comptabilisés dans la production des pêches soviétiques. Les Britanniques avaient trouvé là un moyen ingénieux d'exploiter une espèce bien au-delà des besoins de leurs marchés habituels et de procurer ainsi des emplois à leurs pêcheurs victimes de la crise du hareng, tandis que les Soviétiques obtenaient un accès aux ressources

<sup>33.</sup> F. CARRÉ, L'essor des pêches de maquereau à l'ouest des Îles Britanniques, *Mélanges A. Vigarié*, 1986.

marines communautaires sans faire de pêche, sans reconnaître la CEE, tout en trouvant le moyen d'employer leurs navires-usines. La simultanéité entre l'apparition de ces opérations de « transhipment » en Écosse pendant l'été de 1977 et la rupture des négociations soviéto-communautaires en septembre de la même année n'est peut-être pas fortuite.

Enfin, l'ultime recours des autorités soviétiques pour accéder aux zones de pêche étrangères résidait dans la constitution de sociétés mixtes. Cette pratique, souvent mise en oeuvre avec les pays du Tiers Monde qui n'ont ni les moyens d'exploiter les ressources que le nouveau contexte international leur permet d'acquérir ni la capacité technologique de le faire, n'était guère envisageable en Europe. En effet, les Européens et notamment les Scandinaves sont à la pointe du progrès dans le domaine des techniques de capture ou de préparation du poisson et souffrent plus d'une insuffisance que d'un excès de ressources marines. Les seules sociétés mixtes que les Soviétiques aient constituées en Europe l'ont été avec la France (Fransov, octobre 1975) et avec l'Espagne (Sovhispan, juillet 1971 et Pesconsa, 1976). Toutes sont antérieures à la généralisation des 200 milles, car elles visaient plus à des échanges de point de relâche pour les flottes hauturières qu'à un accès aux lieux de pêche. En outre, avec l'Espagne elles concernaient les eaux canariennes, situées hors des limites de l'Atlantique du Nord-Est.

#### IV - CONCLUSION

Si dans un premier temps la création des ZEE et des ZPE en 1977 a contrecarré les flottes soviétiques, habituées à fréquenter l'ensemble des pêcheries européennes, les responsables de la pêche en URSS ont rapidement réagi à la situation nouvelle, si bien qu'en 1983 le volume des captures avait retrouvé un niveau comparable à celui du début des années 1970, qui n'est certes pas le record de 1975 et 1976.

Dans l'Atlantique du Nord-Est cette adaptation a mis en oeuvre trois stratégies à la fois: intensification des captures, lorsque l'état des ressources l'autorisait, dans les ZEE acquises par l'URSS en mer de Barents et en Baltique; conclusion d'accords bilatéraux fondés sur l'accès réciproque dans les zones exclusives et sur le troc d'animaux à pêcher; enfin achat de poisson brut, traité sur des navires-usines mouillés dans des eaux étrangères mais n'y pratiquant pas la pêche. Le bilan de ces trois orientations s'établit de la manière suivante pour 1983. Les zones adjacentes de l'URSS lui procuraient 612 000 tonnes d'animaux marins, soit 40,8 % de ses prises dans l'Atlantique du Nord-Est; les accords bilatéraux avec les pays riverains, surtout la Norvège, lui fournissaient 755 000 tonnes, soit 50,3 %, pour lesquelles elle accordait des compensations partielles en poids, puisque les Soviétiques acceptent des espèces de qualité inférieure à celles qu'ils offrent. Enfin les eaux internationales, à savoir le centre de la mer de Norvège et le centre de l'Atlantique, au nord des Açores, où les pêcheurs russes ont développé récemment un chalutage profond pour le sébaste, contribuaient pour un peu plus de 130 000 t. (8,9 %) à la production régionale. Sans compter les achats directs de poisson transbordé en mer, les eaux étrangères continuent donc à donner aux Soviétiques plus de la moitié de leur poisson dans cette région, malgré l'instauration des zones de 200 milles.

L'Atlantique du Nord-Est illustre la plupart des décisions prises par les responsables soviétiques pour sauvegarder leurs intérêts face aux nouvelles règles d'accès aux fonds de pêche. On les retrouverait ailleurs dans le monde, complétées par le système des sociétés mixtes, très employé avec les pays du Tiers Monde. En Extrême-Orient les Russes se sont appropriés légalement les ressources de la mer de Béring occidentale, de la quasi-totalité de la mer d'Okhotsk devenue presque un lac russe, et d'une partie de la mer du Japon; avec le Canada, des pays latino-américains, le Japon et bien d'autres, ils ont conclu des accords de pêche et multiplié les sociétés mixtes. Ces conventions appartiennent à trois catégories, selon les partenaires:

- Accord avec réciprocité des droits d'accès, comme ceux que nous avons vus en Europe;
- Accords avec des pays développés prévoyant un accès unilatéral de l'URSS dans des eaux étrangères, moyennant finances;
- Accords avec des pays du Tiers Monde échangeant la présence de navires soviétiques contre une assistance technique.

Si l'on en croit Federov<sup>34</sup>, l'URSS participait en 1970 à 47 accords internationaux de pêche ou de chasse en mer; en 1976 le nombre était passé à 70 et aujourd'hui il serait de 120, dont plus de 50 accords multilatéraux. Enfin le système des achats bruts de poisson en mer, mis sur pied à l'Ouest de la Grande-Bretagne pour le maquereau a été utilisé ailleurs, en particulier sur la façade pacifique des États-Unis pour le merlu, entre 1977 et 1980.

Par conséquent, bien que l'Atlantique du Nord-Est soit bordé exclusivement par des pays développés, on a pu y observer la plupart des stratégies de remplacement mises en oeuvre par l'URSS dans le monde entier pour continuer à s'assurer des approvisionnements en poisson correspondant à ses besoins et à la capacité d'une flotte construite à l'époque de la liberté des mers. En mettant sa diplomatie et son organisation très centralisée au service de ses intérêts économiques, l'URSS est parvenue à effacer peu à peu la majeure partie des pertes de production consécutives à l'extension des limites de pêche. Mais, s'il reste toujours possible, l'accès aux ressources n'est plus gratuit. Les pays socialistes dont les entreprises d'État ne sont pas soumises directement aux lois de la concurrence et de la rentabilité paraissent s'en accommoder.

<sup>34.</sup> S.G. Fedorov, « Vsemirnye i regional'nye meždurarodnye organizacii po rybolovstvo »/« Les organisations internationales de pêche mondiales et régionales »/, in S.A. Studeneckij, sous la direction de.., Meždunarodnye uslovija issledovanija i ékspluatacii biologičeskih resursov okeana/Les conditions internationales des recherches et de l'exploitation des ressources biologiques de l'océan/, Moscou, Nauka, 1985, pp. 20-39, bibliogr. et notes infrapag. (27).